

# Charte éthique et artistique

La présente charte exprime l'esprit, les valeurs et les orientations artistiques du projet **ALT-Sessions**. Elle a une valeur déclarative, éthique et artistique.

Elle ne constitue pas un contrat, ne crée aucune obligation juridique autonome, et ne se substitue pas aux statuts de l'association, au règlement interne ni aux conventions conclues avec les artistes, partenaires ou collaborateurs.

Elle s'inscrit dans le cadre du but idéal, culturel et non lucratif de l'association, tel que défini par ses statuts, et vise à expliciter les principes qui guident ses activités.

Elle s'adresse à toute personne participant au projet — artistes, équipes techniques, bénévoles, partenaires institutionnels ou privés.

Chaque session est conçue comme un moment artistique singulier, fondé sur la proximité, la sincérité et le respect de la création vivante.

## Valeurs éthiques

**Respect et inclusion:** Les ALT-Sessions promeuvent un environnement respectueux de la diversité, de la dignité et de la liberté artistique de chacune et chacun. Le projet accueille toutes les formes d'expression musicale et sonore, dans un esprit d'ouverture, de respect mutuel et de non-discrimination.

**Bienveillance et collaboration:** Les échanges reposent sur l'écoute, la confiance et la coopération. Chaque session est pensée comme une démarche collective, dans laquelle la qualité humaine et relationnelle est indissociable de la qualité artistique.

**Responsabilité:** Toute personne impliquée s'engage, dans la mesure de ses moyens et de son rôle, à veiller au bon usage des lieux, du matériel et des ressources mises à disposition. Le respect de l'environnement de travail contribue à la qualité artistique et humaine du projet, sans créer d'obligation de résultat ou de responsabilité élargie.

**Intégrité:** Les personnes impliquées s'engagent, dans le respect du cadre défini par les statuts, le règlement interne et les conventions applicables, à respecter les droits d'autrui, les conditions d'exploitation des œuvres, la confidentialité des échanges lorsque celle-ci est requise. La transparence, la loyauté et la bonne foi guident les collaborations, sans préjudice des règles juridiques applicables.

**Partage:** Le projet promeut une culture accessible, locale et sincère, fondée sur la rencontre, la curiosité et la transmission. Les captations sont conçues comme des

expériences à partager et à transmettre, et non comme des performances destinées à une appropriation individuelle ou lucrative.

## Principes artistiques

**Authenticité du son:** Les ALT-Sessions privilégient un son vivant et fidèle à l'interprétation. L'objectif est de restituer la sincérité du geste musical, indépendamment de toute recherche de perfection technique normative.

**Dialogue avec le lieu:** Le lieu de captation fait partie intégrante de la création artistique. Sa résonance, sa lumière et son atmosphère participent à l'œuvre, chaque espace étant considéré comme un élément du dispositif artistique.

**Proximité et immersion:** Les captations recherchent la présence et l'intensité du moment, en plaçant l'auditoire au plus près de l'émotion vécue. L'image et le son visent à renforcer cette proximité, sans altérer la réalité de la performance.

**Liberté d'interprétation:** Les artistes conservent une liberté créative pleine et entière, dans la mesure où celle-ci reste cohérente avec l'esprit du projet : intimité, vérité du son, respect du lieu et des personnes. L'expérimentation est encouragée lorsqu'elle sert la cohérence artistique de l'ensemble.

**Transmission et mémoire:** Chaque session constitue une trace artistique destinée à contribuer à la mémoire et à la valorisation de la scène musicale et sonore locale. Les enregistrements ont vocation à être partagés et diffusés afin de prolonger ces instants rares, dans le respect du cadre juridique applicable.

## Adhésion à la charte

Toute participation au projet implique la prise de connaissance de la présente charte et l'adhésion à ses principes, dans la mesure où ceux-ci ne créent pas d'obligations juridiques autonomes et s'inscrivent dans le cadre défini par les statuts de l'association, le règlement interne, les conventions applicables.

En cas de contradiction, les statuts et les conventions contractuelles prévalent.